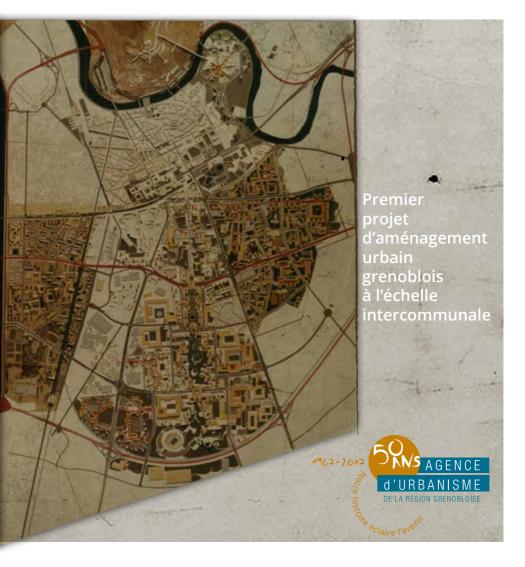
# L'HÉRITAGE DU Plan Bernard



En septembre 2015, une partie de la maquette du Plan Bernard a été exhumée des combles du bâtiment qui héberge l'Agence d'urbanisme de la région grenobloise depuis 1979. Ce patrimoine a été confié en mai 2016 à l'entreprise Lythos qui a procédé à son nettoyage, sa réfection et sa mise sous Plexiglass.

Le travail collégial de recherche et de synthèse entrepris au sein de l'Agence à l'initiative de la documentaliste, Martine Goujon, et de jeunes urbanistes, Dorian Martin et Audrey Daste, avec le soutien de Gilles Novarina, Professeur en urbanisme, ainsi qu'une rencontre avec des témoins historiques, MM Jean-François Parent et André Zanassi, ont permis de retracer le contexte de l'élaboration de cette maquette, sa finalité et son devenir dans les années 1960. Qu'ils en soient tous chaleureusement remerciés ainsi que tous ceux qui ont soutenu la réalisation de ce projet.



### SOMMAIRE aire

Page 4 LA MAQUETTE

### Page 6 LE CONTEXTE HISTORIQUE DE L'ÉLABORATION DU PLAN BERNARD

Le boom démographique de l'après-guerre engendre une explosion urbaine Un nouveau cadre réglementaire pour la planification en 1959 Les nouveaux acteurs de l'urbanisation grenobloise

### Page 10 L'ÉLABORATION DU PLAN DIRECTEUR D'URBANISME

La vision de l'architecte en chef Henry Bernard Les grands axes du plan directeur d'urbanisme

### Page 14 LE DEVENIR DU PLAN BERNARD

L'urgence des jeux olympiques : un formidable coup d'accélérateur 1965 : la remise en question par la municipalité Dubedout 1966 : la création de l'Agence municipale d'urbanisme (AMU) L'héritage du plan Bernard

Page 20 LA CRÉATION DE L'AUAG

Page 21 CHRONOLOGIE

page 23 BIBLIOGRAPHIE



S'il ne fallait tirer qu'un fil de cette grande toile tissée des petits et grands moments qui jalonnent la vie des territoires et des acteurs de la grande région grenobloise, ce serait bien celui de l'histoire de l'Agence d'urbanisme. Elle est le véritable fil rouge de cette épopée mouvementée qui nous emmène, continuellement, vers un destin commun. Pour tous, dans les réussites comme dans les erreurs, de celles qui font réfléchir et progresser, c'est et cela reste, une aventure formidable.

L'Agence donc, cette pionnière née dans le contexte stimulant de la fin des années 60, fête ses 50 ans cette année. Une belle occasion de faire un pas de côté dans la course du temps pour regarder d'où l'on vient, avant de s'engager vers l'avenir. Un temps de partage, de complicité, de connivence, à saisir. Ce n'est pas si fréquent.

L'histoire commence un peu avant 1967, au moment où Henry Bernard, grand architecte parisien, est mandaté à Grenoble par l'État, suite à l'obligation faite alors par la loi de réaliser un plan directeur d'urbanisme dans les villes de plus de 10 000 habitants. L'homme de l'art monte son groupement d'urbanisme et produit, sans beaucoup d'égard pour l'existant et avec une certaine audace, son « Plan Bernard ».

Si le formidable accélérateur des Jeux olympiques va permettre à certains projets de voir le jour, les grandes lignes de ce plan vont rapidement se trouver mises en cause par l'équipe municipale Dubedout. La Ville crée son Agence municipale d'urbanisme en 1966, qui, devient peu après agence d'agglomération, bien qu'il n'y ait pas encore d'agglomération au sens politique du terme à cette époque. Née le 15 avril 1967 de cet esprit coopératif avant-gardiste, l'Agence d'urbanisme de l'agglomération grenobloise a la mission d'élaborer le premier schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme étudié par une agence d'urbanisme en France, à l'échelle des 115 communes de la région grenobloise.

Le Plan Bernard se voulait la première traduction d'une volonté de planification urbaine à l'échelle intercommunale. Clin d'œil du calendrier, sa maquette a été exhumée des greniers de l'Agence en 2015, au moment où elle se mobilise, entre autres missions, pour élaborer le Plan Local d'Urbanisme intercommunal de Grenoble-Alpes Métropole. On mesure la distance parcourue depuis ces temps où « l'urbanisme de maquette » voulait imposer ses visions fonctionnalistes!

Avec cette maquette, c'est un temps fort de l'histoire de l'aménagement et de la planification qui nous est conté, une histoire à laquelle Grenoble, portée par l'élan olympique, a fortement contribué. Je suis heureux et fier de pouvoir fêter le cinquantenaire de l'Agence en redonnant à ce bel objet patrimonial à maints égards symbolique, la place qui lui revient. Comme un témoin, il pourra passer entre les mains d'autres acteurs, le Musée Dauphinois notamment, pour venir fêter les autres cinquantenaires à venir, Jeux olympiques et Institut d'urbanisme de Grenoble, premier à naître en France après Paris.

Je nous souhaite de partager encore longtemps ce souffle d'innovation. L'histoire se poursuit.





Initialement en relief, la maquette du Plan Bernard a été réalisée au fil des travaux de l'Atelier d'urbanisme de Grenoble, entre 1963 et 1966, selon les orientations de l'Architecte en chef, Henry Bernard.

Outil de travail évolutif, elle ne représentait qu'une partie du Plan directeur du Groupement d'urbanisme de Grenoble (21 communes) dont l'élaboration a été confiée à Henry Bernard par l'État en novembre 1962. Entièrement élaborée à la main, elle était photographiée sous différents angles, pour présenter le projet, quartier par quartier.



Le Plan directeur en cours d'élaboration : l'architecte en chef, Henry Bernard (debout) et le directeur de l'Atelier d'urbanisme de Grenoble, André Zanassi (accroupi) rectifient la maquette.

## LE CONTEXTE HISTORIQUE DE L'ÉLABORATION DU L'ALLON D'ELLON D

### LE BOOM DÉMOGRAPHIQUE DE L'APRÈS-GUERRE ENGENDRE UNE EXPLOSION URBAINE

Après une courte décennie consacrée à la reconstruction, la croissance démographique naturelle puis migratoire contraint les villes à se développer fortement au début des années 1950. Il s'avère indispensable de poursuivre l'effort de construction pour accueillir la population nouvelle et doter le territoire des équipements de toute nature qui lui font défaut. Les grandes agglomérations françaises sont confrontées à la crise du logement, d'autant qu'il est nécessaire de lutter contre la concentration parisienne.

Avec une augmentation de sa population de près de 37 % entre 1954 et 1962, Grenoble connaît une expansion démographique exceptionnelle qui la fait figurer dans le palmarès des villes françaises de plus de 100 000 habitants. Les 13 communes qui constituent l'agglomération (hors Grenoble) en 1965 sont passées de 36 000 habitants en 1936 à 47 000 habitants en 1954, puis à 77 000 moins de dix ans plus tard. Sur la même période, la ville centre a vu sa population croître de 116 000 à 159 000 (recensement de 1954 - 1962). La population de Fontaine, Saint-Martin-d'Hères ou Échirolles est quasiment multipliée par deux.

Au début des années 1960, l'activité économique du centre industriel et universitaire est dynamisée par l'implantation de nouvelles entreprises (Caterpillar, Ugine Carbone...), du CENG, de centres de recherche ainsi que la création du domaine universitaire sur les communes de Saint-Martin-d'Hères et de Gières.



Les équipements urbains existant à Grenoble correspondent aux besoins d'une ville de 80 000 habitants, alors que les besoins sont ceux d'une agglomération de 300 000 habitants.

Rapport de la Commission des équipements urbains préparatoire au Ve plan, 1964

Dès 1945, l'urbanisation de Grenoble a adopté un rythme accéléré qu'elle gardera pendant 30 ans. Pour autant, la ville présente un sous-équipement chronique et une véritable situation d'enclavement. En l'absence de planification, traduite dans un véritable plan d'urbanisme régulateur, l'expansion urbaine se déploie de manière anarchique vers le sud. Elle a notamment pour conséquence l'apparition de grands ensembles dont l'implantation rend peu lisible et compréhensible l'armature urbaine.

À la fin de la seconde guerre mondiale, l'agglomération comptait 40 000 logements. En onze ans, de 1954 à 1965, 47 000 logements sont construits à un rythme exponentiel, doublant le parc existant. Mais le boom immobilier n'est pas maîtrisé: quelques milliers de logements en accession restent vides faute d'acquéreurs solvables alors qu'une demande identique de logements locatifs est insatisfaite.



...la petite cité en pleine mutation [...] passe brusquement de l'enfance à l'âge adulte. Chaque année il s'y construit 4 000 à 5 000 logements et l'on y dénombre 6 000 voitures nouvelles.

Henry Bernard

### UN NOUVEAU CADRE RÈGLEMENTAIRE POUR LA PLANIFICATION EN 1959

À la Libération, le droit de l'urbanisme est régi par la loi du 15 juin 1943 sur le permis de construire. Elle traduit une volonté de rupture avec la prolifération juridique antérieure. Volontairement centralisatrice, elle officialise une administration étatique à travers la création de circonscriptions d'urbanisme dirigées par un inspecteur général. Le permis de construire est généralisé. Il est délivré par l'État, qui contrôle les Projets d'aménagement intercommunaux et communaux rendus obligatoires dans les communes de plus de 10 000 habitants.

La difficulté de mettre en œuvre ces plans et le contexte de forte expansion des agglomérations motiveront une réforme, qui s'inscrit dans l'élan de planification impulsé par la Ve République.

Un nouveau dispositif législatif adopté à la fin de 1958 et en 1959 intègre la construction massive de logements dans une vision plus globale de l'aménagement du territoire. Il rend obligatoire la réalisation d'un plan d'urbanisme directeur dans les villes de plus de 10 000 habitants, qui permet de déterminer le grand maillage des secteurs à étudier, la nature de leurs usages (habitat, activités, campus, parcs publics...) ainsi que les grandes infrastructures. Il est assorti de plans d'urbanisme de détails qui fixent, à la parcelle, les droits et usages, le tracé des voies, les servitudes de construction (recul. hauteur...), les secteurs de remembrement urbain, les secteurs d'acquisition publique...

La réforme vise également à doter la planification urbaine d'outils opérationnels à l'image des zones d'urbanisation prioritaire (ZUP), ou des opérations de rénovation urbaine... Ce cadre réglementaire a aussi vocation à limiter le pouvoir discrétionnaire des dérogations et à faciliter les expropriations. 66

Le plan d'urbanisme directeur trace le cadre général de l'aménagement et fixe les éléments essentiels. Il peut être complété au fur et à mesure des besoins par des plans d'urbanisme de détail portant sur certains secteurs ou quartiers. (Art. 1<sup>er</sup>)

Décret n°58-1463 du 31 décembre 1958 relatif aux plans d'urbanisme





Entrée ouest des grands boulevards, *Livret de photographies Eaux-Claires*, Henry Bernard, Atelier de Grenoble,



Dans les communes et agglomérations où l'importance des programmes de construction de logements rend nécessaire la création, le renforcement ou l'extension d'équipements collectifs, un arrêté du ministre de la construction peut désigner des zones à urbaniser en priorité, dont chacune doit avoir une superficie suffisante pour contenir au moins cinq cents logements, avec les édifices, installations et équipements annexes. (Art. 1<sup>er</sup>)
Décret n'58-1464 du 31 décembre 1958 relaití aux zones à urbaniser en priorité (ZUP)

### LES NOUVEAUX ACTEURS DE L'URBANISATION GRENOBLOISE



Ancien aéroport Grenoble Mermoz, actuel site de Grand'Place, Alpexpo, Villeneuve ©Ville d'Échirolles

En 1959, le gaulliste Albert Michallon est élu maire de Grenoble. Il approuve le lancement des opérations d'urbanisation orchestrées par l'État qui a constitué un Groupement d'urbanisme regroupant 14 communes considérées comme agglomérées. Un Plan d'urbanisme directeur a été établi pour ce groupement en même temps que la Ville de Grenoble en faisait établir un autre, engendrant des conflits de compétence. Dans les communes périphériques, seule la commune de Fontaine est couverte par un Plan d'aménagement communal.

En 1961, à l'initiative de Grenoble et d'Échirolles, deux zones à urbaniser en priorité sont créées au sud, en lisière de l'urbanisation existante. La ZUP de Grenoble couvre une surface de 127 ha au nord de l'aérodrome Jean Mermoz et prévoit la création de 6 400 logements. Celle d'Échirolles la prolonge à l'ouest de cet équipement, sur 78 ha destinés à accueillir 4 000 logements.

En novembre 1962, un architecte-urbaniste est désigné par le Ministre de la Construction de l'époque, Jacques Maziol, Face à l'incohérence urbaine engendrée par la rapidité de la construction et l'absence, pratiquement depuis l'avant-guerre, d'un vrai plan d'urbanisme régulateur, l'État désigne un architecte connu pour ses réalisations et ses projets pour mener à bien la tâche d'élaboration du plan d'urbanisme directeur de l'agglomération.

pour réaliser le Plan directeur du Groupement d'urbanisme de Grenoble, constitué par décret le 27 mars de la même année, regroupant Grenoble et 20 communes<sup>1</sup>. Il s'agit du Parisien Henry Bernard, lauréat du Grand Prix de Rome de 1938, Inspecteur général des bâtiments civils et des palais nationaux.

Henry Bernard (1912 -1994)
Source : Cité de l'Architecture et du patrimoine, Portraits d'architectes

Admis en juin 1930 à l'École des beaux-arts de Paris, il y suit l'enseignement de Paul Bigot et sera lauréat du grand prix de Rome en 1938.

Les premiers temps de sa carrière, il fait « la place » chez son maître Paul Bigot dont il recueillera l'héritage spirituel (il organisera le transfert de la monumentale maquette de Rome du « maître » à l'université de Caen et déposera ses archives à l'Académie d'architecture). Au sortir de la guerre, il participe à la reconstruction de cette ville. Architecte des bâtiments civils et palais nationaux (BCPN), il reçoit, après la Seconde Guerre mondiale, et jusque dans les années 1960, de nombreuses fonctions officielles et d'importantes commandes

Il remporte le concours pour la Maison de la radio à Paris, dont il dirigera la construction entre 1952 et 1963. Cet équipement majeur est de loin son œuvre la plus connue, et sa forme ronde très caractéristique devient vite le symbole d'une époque.

Henry Bernard est un fonctionnaliste et place le programme au centre de toutes préoccupations : il justifie ainsi la forme circulaire de la Maison de la radio, tout en projetant sa réflexion bien au-delà de la simple échelle du bâtiment, puisque celui-ci est intégré au projet Paris Majuscule. L'extension des villes est l'un de ses sujets d'étude favori et les bâtiments qu'il conçoit dans plusieurs villes de France sont parfois l'occasion pour lui d'y développer une réflexion à l'échelle urbaine : qu'il s'agisse de Grenoble ou encore de Strasbourg (où il construit le siège du Conseil de l'Europe dans les années 1970). Son intérêt pour la capitale l'amènera également à s'impliquer dans la création de l'Atelier parisien d'urbanisme (APUR), fondé en 1967. À ce titre, il contribua à la mise au point du schéma directeur d'urbanisme de la région parisienne conduit par l'Atelier et qui sera approuvé en 1977.

Les études approfondies que mène cet esprit rationnel sur certains programmes l'amènent presque naturellement à élaborer quelques plans-types : ainsi en est-il des CHU de Caen, Grenoble et Tours, construits dans les années soixante, sur un même modèle (il est architecte conseil du ministère de la Santé).

Il participa également activement à la défense de sa profession : il est président de l'Académie d'architecture en 1965. Élu membre de l'Institut de France (Académie des beaux-arts) en 1968, il en sera président de 1988 jusqu'à la fin de ses jours.



Fonds Henry Bernard, Académie d'architecture / Cité de l'architecture et du patrimoine / Archives d'architecture du XXº siècle / ADAGP

# L'ÉLABORATION DU PLAN DIRECTEUR A UTOANISME

### LA VISION DE L'ARCHITECTE EN CHEF HENRY BERNARD

Deux mois après sa nomination, l'Architecte en chef, qui a dépêché une équipe de collaborateurs à Grenoble, présente un premier rapport, fruit de visites de terrain et des premières études d'urbanisme. « Soulignant les obsctacles et proposant des solutions... » Il évoque alors quatre réalisations importantes qui doivent guider le développement de la ville : l'implantation du Palais des sports dans le parc Paul Mistral, la

construction d'un nouvel Hôtel de Ville entre le jardin des Plantes et le parc Paul Mistral, celle du Conservatoire et la réalisation d'un axe de circulation souterrain pour relier les grands boulevards et l'autoroute de Chambéry (A41). Son analyse détaillant « l'urgence des problèmes à résoudre » est publiée dans la revue Urbanisme de mars 1963.



Selon Henry Bernard, sept verrous font obstacle à un développement urbain efficace : « le relief (rocher de la Bastille) ; les rivières (Drac, Isère, Romanche) ; les voies ferrées (nœud coulant de la ligne Grenoble - Savoie) ; les terrains militaires ; les cimetières ; et deux verrous invisibles : la nappe phréatique et les limites

Conséquence de ces verrous nombreux : une agglomération composite, disparate, aux quartiers sans caractère, juxtaposant des populations diverses et organisant une sorte de ségrégation obligatoire.

communales. »



Le verdict de l'Architecte en chef est sans appel :

La ville s'étend sans plan d'ensemble ni vue organique, sans volonté ni parti-pris ; les bâtiments publics viennent s'insérer dans les délaissés de la spéculation. Aucune politique foncière. Grenoble vient de sortir d'une longue léthargie municipale.

### 13

### principes d'action ambitieux pour apporter des solutions prospectives

L'étude fixe des grands principes, énoncés dans le style parfois grandiloquent de l'époque dans la Revue *Urbanisme*, 1963 :

- Désenclaver Grenoble, faire sauter ses verrous, construire des ponts sur la voie ferrée et les rivières.
- Faire abonder son dynamisme dans les tracés d'un urbanisme cohérent, recoudre ensemble les quartiers disparates, en faire une grande métropole des Alpes digne de ses émules d'Europe.
- Fixer une limite volontaire à l'agglomération et lui réserver, une fois ces limites atteintes, un ou plusieurs secteurs d'extension pour l'an 2000 sous forme de villes satellites étagées sur des plateaux.
- Choisir hors les murs de vastes secteurs pour développer l'industrie, notamment sur l'axe Gières Froges et à Moirans, mais aussi conserver des surfaces suffisantes dans l'agglomération pour y créer des emplois masculins et féminins dans l'industrie légère (ateliers, laboratoires) et également dans le secteur tertiaire.
- Créer un grand quartier d'affaires dans le nouveau centre urbain en évitant la ségrégation habitat – bureaux.
- Composer des quartiers à forte densité et perforer la ville d'un long ruban de verdure [...]
- Protéger le site (collines, forêts, rochers, gorges) en évitant que l'agglomération, après avoir rempli la plaine, ne gravisse les pentes de proche en proche comme une maladie.

- Inscrire une résille de voies déterminant une maille favorable au développement de quartiers homogènes ; en préciser la vocation et favoriser les nuances sans perdre de vue l'unité urbaine.
- Faire évoluer la ville par paliers; conjuguer la rénovation et la création; réserver les options définitives sur certains quartiers – comme la vieille ville – jusqu'à ce que, tous les quartiers de l'agglomération étant bâtis à neuf, une nouvelle optique se réserve à leur sujet.
- Définir 4 ou 5 secteurs opérationnels (dont la ZUP) où soient situés les accents majeurs, à l'intérieur d'un tissu conjonctif où des directives et des servitudes plus souples ne viennent pas briser l'élan de promotion.
- Doter cette ville de plaine de la tête de plan qui lui manque et qui s'impose, en construisant le rocher de la Bastille d'une manière originale qui puisse donner à Grenoble un grand caractère.
- Inventer pour Grenoble une architecture à la fois alpine et méditerranéenne, y introduire la qualité, et modifier certains aspects vétustes des règlements locaux.
- Enfin, le 13° principe est énoncé comme une condition :

Le dynamisme de cette ville laborieuse permet tous les espoirs, à condition que l'Administration sache remplacer à temps les règlements qui paralysent par des moyens puissants de création.



Grenoble doit prendre à pleines mains son site et l'utiliser d'une façon organique en niveaux et en volume.

### LES GRANDS AXES DU PLAN DIRECTEUR D'URBANISME

Le Plan directeur du Groupement d'urbanisme est achevé en juillet 1963. Conformément à la loi, il sera publié par le Préfet de l'Isère, en février 1965 à la veille des élections municipales.

Sa vocation est affirmée au chapitre III :

66

L'agglomération, assez disparate aujourd'hui, doit constituer demain un tout géographique, démographique, économique, sociologique, un vaste corps muni de tous ses organes, une métropole cohérente et non pas la juxtaposition de 21 populations artificiellement distinctes, inscrites à l'intérieur de limites médiévales et qu'il n'est plus possible de développer séparément dans l'indépendance totale et l'ignorance du voisin.

La voirie nouvelle dégagée du réseau ancien conserve l'esprit original des voies maîtresses de Grenoble par un vaste tracé en éventail centré sur le promontoire de la Bastille.







### → Le déplacement de la voie ferrée Grenoble - Montmélian

et celui de la gare du centre ville vers le sud, sur les terrains de la caserne de Reyniès (actuel parc Pompidou).

### → La réalisation d'une voie express le long du Drac

(future A480), de la Rocade sud, et le percement d'un tunnel de 900 m sous la Bastille pour donner le tracé le plus direct à l'autoroute Genève - Valence.

### → Le découpage du tissu urbain en maille dite

contemporaine, en moyenne de 400 m x 600 m, pour réorganiser les quartiers existants de la ville et de sa périphérie ainsi que le réseau des voies intérieures.

### → La création d'un grand axe de composition nord-sud

constituant l'axe urbain maieur. Cet immense mail planté de 2 km de long et 200 m de large débouche sur un parc de 100 hectares pouvant accueillir la Foire de Grenoble, le Palais des congrès. un stade... Bordé de tours, cet axe est constitué de deux voies surélevées sur une dalle à plus de 6 mètres (avec en souterrain des voies transversales et des parkings). Il est assorti de 2 axes de verdure est-ouest et nord-sud pour réunir et irriguer les quartiers.

### → Le percement de la ville

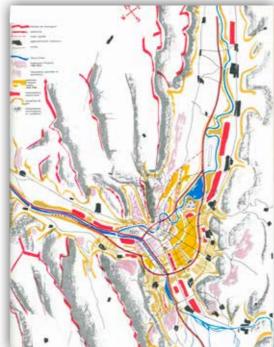
future par « une vaste coulée sinueuse de verdure est-ouest, venant prolonger la vallée de l'Isère et restituer ainsi en site urbain le charme de la rivière domestiquée et presque invisible. »

### → La création à la périphérie de la ville de deux plans d'eau :

l'un à Seyssins par creusement du lit du Drac et l'autre à Gières, en supprimant la boucle de l'Isère qui barre la vallée. Ce dernier, de 2 km de longueur, serait alimenté pour partie par la nappe phréatique. Le nouveau centre.
« Cette nouvelle "place
« Cette nouvelle "place
des États du Dauphiné,
évocation des grandes
heures nationales de 1788,
la rencontre de la Province
et de la nation. »
Henry Bernard
Source : lacques loly, Formes



→ Le déplacement au sud du centre de Grenoble avec la création d'un « centre urbain d'affaires », composé de nombreuses tours, desservi par une autoroute urbaine, conçu à l'échelle d'une agglomération de près de 500000 habitants, et dont « il constituera le cœur ».



Demain Grenoble Source: Revue Urbanisme, n°80, 1963

Cédant au fonctionnalisme ambiant par cet ample système de voirie, [le projet] ne tenait par contre pas compte de l'existant. [...]
Cette primauté de la plastique, des grands volumes rythmés, des jeux de hauteur et de verticalité, qui évoquent un étonnant mélange de conceptions classiques et modernistes, dont la maquette donne une idée, se retrouvaient dans d'autres plans d'urbanisme de grandes villes de l'époque, à Paris notamment. Mais mis en confrontation avec la pauvre morphologie d'une ville moyenne de province, avec sa base sociale et les moyens dont elle disposait, cela confinait à la pure utopie.

Jacques Joly,

### PLAN Bernard

### L'URGENCE DES JEUX OLYMPIQUES : UN FORMIDABLE COUP D'ACCÉLÉRATEUR

Le 28 janvier 1964, la ville de Grenoble est retenue pour accueillir les X° Jeux olympiques d'hiver. Pour Henry Bernard, c'est une opportunité de lancer une partie des projets du Plan directeur du Groupement d'urbanisme, auquel la ville a donné un avis favorable lors du conseil municipal le 27 juin 1963, contrairement à de nombreuses communes qui ont émis des réserves.



Les JO ne doivent pas servir de prétexte commode pour ruiner définitivement le plan d'urbanisme approuvé, mais au contraire servir de tremplin pour en amorcer les premières infrastructures.

Henry Bernard



Source : Bâtiment Rhône-Alpes n° 226, décembre 1967



Le projet dessiné par Henry Bernard pour la ZUP de Grenoble. Source : Jacques Joly, Formes Urbaines et pouvoir Jocal : le cas de Grenoble des années 60 et 70, 1995 Jarchives de Henry Bernard, Académie d'Architecture, Paris)

Le 1er avril 1964, un arrêté ministériel charge l'Architecte en chef Henry Bernard de réaliser le programme d'urbanisme de la Zone à urbaniser en priorité (ZUP). Il se voit confier d'autres missions par l'État, comme le plan d'urbanisme de détail du quartier des Eaux-Claires et celui du quartier Central.

Cette même année, la municipalité de Grenoble le nomme chef de l'Atelier d'urbanisme de la ville de Grenoble, localisé dans le Pavillon d'Armenonville dans le parc Paul Mistral. Placé sous la direction d'André Zanassi, l'Atelier doit établir les plans-masses de la totalité de la commune.

### 1965 : LA REMISE EN QUESTION PAR LA MUNICIPALITÉ DUBEDOUT

Mars 1965 voit l'élection d'une nouvelle municipalité dirigée par Hubert Dubedout. Dans un premier temps, dans le contexte de la préparation des JO, Hubert Dubedout exprime sa volonté de travailler avec l'Architecte en chef de la ZUP. Cependant, dès le mois de mai 1965, H. Bernard adresse une lettre au nouveau maire de Grenoble dans laquelle il exprime son désaccord avec les nouvelles orientations :



Construction du Village Olympique Source : AURG



L'orientation actuelle (choisie par la nouvelle municipalité) semble contredire à l'angle droit toutes les propositions d'urbanisme que j'ai faites, et qui ont été approuvées en leur temps par la Ville de Grenoble et l'État et même en partie financées.

Lettre du 7 mai 1965, Archives de l'Agence d'urbanisme de Grenoble

Selon la nouvelle municipalité, il est notamment nécessaire de tenir compte du tissu urbain existant et de mener préalablement à la mise en forme des études sociales, économiques, démographiques poussées. Le nouveau maire expose en août les divergences qui existent avec la vision de la nouvelle équipe :

- → sur la méthode : « Nous croyons que la discussion entre la municipalité responsable et l'Homme de l'art doit avoir comme véritable terrain, celui d'un choix convergent et provisoire entre plusieurs formes d'avenir. »

  Le maire regrette l'absence de choix et de programmation.
- → sur la nature de la mission de l'urbaniste qui « doit reposer sur un accord préalable entre plusieurs solutions hiérarchisées d'ossature impératives ou pouvant souffrir des variantes (...) »
- → sur le choix d'armature urbaine, avec « la nécessité de rompre avec le principe de radio concentricité des voies pour éviter l'aggravation de l'encombrement de la ville (...) en créant une vaste rocade concentrique venant recevoir toutes les artères nouvelles à partir de la périphérie. »
- → sur la programmation des différentes étapes de réalisation : dont l'absence est « une lacune s'expliquant sans doute du fait que les études indispensables (...) n'ont pas été prévues à l'origine. »
- → et enfin, sur le respect du site et de son originalité: « Il nous paraît indispensable que les proportions et la hauteur des immeubles respectent les perspectives offertes dans le cadre des montagnes. »

Le 28 janvier 1966, le conseil municipal de Grenoble décide la création de son propre atelier : l'Agence municipale d'urbanisme (AMU) qui se substituera à l'Atelier d'urbanisme en mars 1966. À la fin de cette même année, il est mis un terme à la collaboration de l'Architecte en chef Henry Bernard.



### 1966 : LA CRÉATION DE L'AGENCE MUNICIPALE **D'URBANISME (AMU)**

La création de l'Agence municipale d'urbanisme répond à la volonté de la municipalité de s'affranchir des tutelles étatiques. Les idées-forces qui l'animent sont : « le contrôle municipal de l'urbanisation, le refus de la ségrégation résidentielle et spatiale, la structuration de la vie sociale autour des équipements collectifs et le dialogue avec la population et les usagers. ». lean-Michel Roux et Charles Ambrosino.

> En 1966, la Ville fait officiellement savoir son opposition aux options retenues [...]. Elle remettait en cause les formes urbaines, mais plus encore les principes qui les sous-tendaient et la démarche suivie pour maîtriser le développement urbain : la forme ne créait pas la fonction et ce n'est pas parce que l'on créait une architecture de centre-ville que celui-ci allait naître spontanément.

Pour Jean-François Parent, acteur de la J.F. Parent première heure, « La ville détenait une arme absolue pour obtenir l'autorisation de l'État » : si ce dernier refusait la création d'une agence municipale d'urbanisme, alors « la

municipalité ne faisait pas les JO!»

Jacques Joly

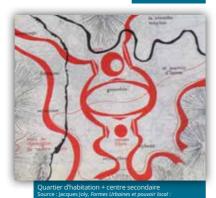
C'est au sein de la coopérative de l'Atelier d'urbanisme et d'architecture (AUA) que les premiers collaborateurs sont recrutés. Créée en 1959 à Paris, l'AUA préconisait la création d'ateliers pluridisciplinaires pour l'aménagement du territoire, l'urbanisme, l'architecture et la construction. Dans la revue Forum, elle soutenait la création dans chaque commune d'un bureau du plan ou d'une agence chargée de l'urbanisme. Les Parisiens arrivent progressivement à Grenoble : Michel Steinebach pour se charger du plan directeur, Jean-Francois Parent pour le territoire de Grenoble uniquement, les architectes en chef de la ZUP, un paysagiste, deux architectes chargés des espaces publics, des économistes, des sociologues...

À la fin de l'année 1966, l'Agence municipale d'urbanisme de Grenoble compte 25 personnes qui se répartissent dans un atelier d'urbanisme, un groupe d'études sociodémographiques, un groupe d'études économigues et un secrétariat administratif et technique.

Elle est chargée de la mise à jour du Plan directeur du Groupement d'urbanisme, pour laquelle elle engage les études. À court terme, pour faire face à l'échéance des Jeux olympiques, des études de détails des guartiers sont lancées ainsi que les études opérationnelles pour engager la réalisation des équipements et la révision de la ZUP.







L'Agence municipale d'urbanisme propose 3 solutions pour l'urbanisation de la future ZUP de Grenoble-Échirolles. C'est l'option d'extension n° 3 qui est retenue par le Conseil municipal en novembre 1966. Il prévoit la création d'un centre secondaire desservant le nouveau quartier d'habitation.



L'agglomération

L'agglomération grenobloise se trouvait alors confrontée

aux théories et pratiques qui s'opposaient en 1965 : la vision synthétique de l'Architecte créateur, penseur et praticien de la cité moderne reconstruite idéalement d'un côté et de l'autre, la science et la rigueur des ingénieurs réduisant la ville à un réseau de voirie, de circulation, de tuyaux.

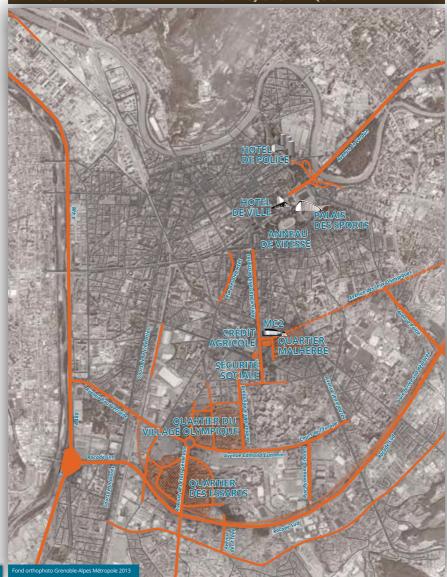
Dans un mouvement d'idées, déjà devenu action et pratique à l'étranger, mais commençant à se faire jour en France, la théorie et la pratique de l'urbanisme devaient devenir interdisciplinaires et confronter l'architecte, l'ingénieur avec le sociologue, l'économiste, le démographe. L'interdisciplinarité, intégrant l'urbaniste, [...] n'était encore en 1965 en France qu'à ses balbutiements.

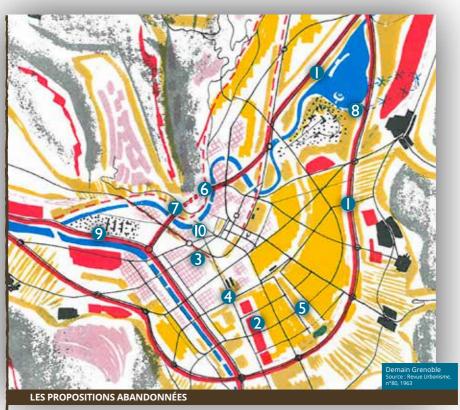
Jean Verlach, Vice président du Conseil de direction des études de l'Agence d'urbanisme, Urbanisme n°107, 1968



### L'HERITAGE DU PLAN BERNARD

LES PROPOSITIONS INSCRITES DANS LES MAILLES DU PLAN BERNARD, RÉALISÉES DANS LE CADRE DE LA PRÉPARATION DES JEUX OLYMPIQUES





- Les deux grandes voies hyperboliques
- 2 Le nouveau centre ville et sa coulée verte surélevée
- 3 La gare surélevée au-dessus de l'Estacade, en liaison avec le quartier de la Frise (aujourd'hui Europole)
- 4 Un quartier d'affaires au niveau de l'immeuble de la sécurité sociale
- Un quartier central, autour d'un axe majeur, avec une vaste place des « Etats généraux », aboutissement d'une coulée verte surélevée à 6 mètres

- 6 Un aménagement de la Bastille, en urbanisant les pentes avec de méga-immeubles.
- Un tunnel sous la Bastille
- 8 Un lac dans un méandre de l'Isère
- **9** Des voies rapides qui traversaient Grenoble (en rouge sur la maquette)
- (10) Une esplanade piétonne pour relier Saint-Laurent à la vieille ville par dessus l'Isère jusqu'au lardin de ville

### LA CRÉATION DE

Dès les premiers mois d'activité de l'Agence municipale d'urbanisme, les frontières communales apparaissent comme un carcan pour étudier le développement de la cité.

En février 1967, les 21 communes du Groupement d'urbanisme de Grenoble créent un syndicat intercommunal d'études des problèmes d'urbanisme de la région grenobloise, le SIEPURG.

Un arrêté préfectoral du 15 avril étend le périmètre d'étude de l'AMU en incluant les autres groupements d'urbanisme : le Grésivaudan, l'avant-pays de Chartreuse, la moyenne Isère, la Basse Gresse et le plateau de Champagnier.

Le 15 avril 1967, elle devient l'Agence d'urbanisme de l'agglomération grenobloise (AUAG).

La subvention de l'État représentant 30 % des frais de fonctionnement, ce dernier a souhaité que ce soit un fonctionnaire qui la dirige : ce sera Édouard Krau, ingénieur des ponts et chaussées, qui était l'ingénieur général des travaux olympiques.

La municipalité de Grenoble, faisant preuve d'un esprit de coopération tout à son honneur, acceptait que sa propre agence d'urbanisme disparaisse pour servir de support à l'Agence d'agglomération.

Revue d'information des Ministères de l'équipement et du logement, des transports,1968



Grenoble a vécu l'évènement olympique, a donné au monde entier le spectacle d'une mutation sans précédent. (...) Il reste tant à faire (...) en nous appuyant sur les travaux de l'Agence d'urbanisme et du Bureau d'implantation des entreprises nouvelles. Hubert Dubedout, mars 1968

La loi d'orientation foncière est votée le 25 décembre 1967. Elle impose aux agglomérations d'établir, sous l'autorité du préfet, un Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme (SDAU) fixant les grandes options de répartition des fonctions sur le territoire. Dans le même temps, les communes doivent établir un Plan d'occupation des sols (POS) en conformité avec le SDAU.

À la fin de l'année 1968, l'Agence d'urbanisme de l'Agglomération grenobloise publiera un Livre blanc, fruit des études menées pour proposer un programme général d'aménagement sur une aire couvrant 101 communes, 1 220 km<sup>2</sup>, où 430 000 habitants seront recensés en 1968.



Épousant son périmètre d'études, elle devient l'Agence d'urbanisme de la région grenobloise (AURG) en 1973.

> (...) l'urbanisme devenait l'outil nécessaire à la maîtrise de l'évolution territoriale et, en même temps, le moven d'accéder à un stade plus élevé d'autonomie locale.

Jacques Joly

### **CHRONO**LOGIE

# 1958 - 1973

### 1959

### → Décrets rendant obligatoire la réalisation d'un Plan directeur d'urbanisme dans les villes de plus de 10 000 habitants et créant les Zones d'urbanisation prioritaire (ZUP).

### 1961

→ Élection du maire de Grenoble Albert Michallon.

### FIN 1962

→ Plan directeur intercommunal Désignation par l'État de l'architecte-urbaniste Henry Bernard pour réaliser le Plan directeur

(21 communes).

### 1966

### ← Création de l'Agence municipale d'urbanisme (AMU)

La municipalité grenobloise, qui souhaite s'affranchir de la tutelle de l'État, crée son agence.

### 1965

### ← Publication du Plan directeur du groupement d'urbanisme de Grenoble par le préfet de

l'Isère. Le nouveau maire de Grenoble, Hubert Dubedout, remet en cause le Plan directeur.

### 1964

### ← Grenoble future cité olympique

Le 28 janvier, le CIO annonce que Grenoble est retenue pour organiser les X<sup>e</sup> Jeux olympiques d'hiver.

### 1967

### → Création de l'Agence d'urbanisme de la région grenobloise

En février, les communes du groupement d'urbanisme de Grenoble créent un syndicat intercommunal d'étude des problèmes d'urbanisme de la région grenobloise, le SIEPURG (ancêtre du SIEPARG).

Le 15 avril, l'Agence d'urbanisme de l'agglomération grenobloise (AUAG) est créée par arrêté du préfet de l'Isère).

Le 25 décembre, la loi d'orientation foncière impose aux agglomérations d'établir, sous l'autorité du préfet, un Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme (SDAU).

### 1973

### ← Naissance de l'AURG

L'AUAG devient l'AURG, Agence d'urbanisme de la région grenobloise au moment où elle réalise le Schéma d'aménagement et d'urbanisme (SDAU).

### FIN 1968

### ← Livre blanc

L'Agence d'urbanisme de l'agglomération grenobloise publie un Livre blanc, fruit des études menées pour proposer un programme général d'aménagement sur une aire couvrant 101 communes, 1 220 km², où 430 000 habitants sont recensés.







**BIBLIO**GRAPHIE

### L'évolution de la planification urbaine et territoriale en France à travers l'exemple grenoblois,

Dorian Martin, Intervention master 2, Institut d'urbanisme de Grenoble, octobre 2016

### Le plan Bernard, la planification urbaine dans les années 1960 à Grenoble, Note problématique,

Sara Szucs dirigée par Gilles Novarina, Institut d'urbanisme de Grenoble, janvier 2016

### 30 ans d'intercommunalité,

Jean-François Parent, La pensée sauvage, 2002

### 1965/2005 Aménager un territoire - L'agglomération grenobloise et son avenir,

Jean-François Parent, La pensée sauvage, 2005

### Hubert Dubedout, une pensée en action,

Pierre Frappat, PUG, 2016

### Formes urbaines et pouvoir local : le cas de Grenoble des années 60 et 70, Jacques Joly, Presses universitaires du Mirail, 1995

Mégastructure, grille et ville Linéaire, chapitre 1 :

### la mégastructure au risque de la ville,

Jean-Michel Roux et Charles Ambrosino, 2011

### 35 paroles d'acteurs

Préface de Jean Frébault, AURG, juin 2003

Revue Bâtiment Rhône-Alpes, n° 226, décembre 1967

Henry Bernard, Problèmes de Grenoble, Revue Urbanisme, n°80, 1963

Revue Urbanisme, n°107, 1968

### Revue d'information des Ministères de l'équipement et du logement, des transports, 1968

La présentation de la maquette du Plan Bernard (1965), une première vision intercommunale de l'urbanisme grenoblois, réhabilitée et exposée en avant-première à l'Agence :

Clin d'œil du calendrier, cette maquette a été exhumée des greniers de l'Agence en 2015, au moment où celle-ci est mobilisée, entre autres missions, pour élaborer le Plan Local d'Urbanisme intercommunal de Grenoble-Alpes Métropole, à l'échelle non plus de 21 mais de 49 communes. Ce patrimoine remarquable participe du récit grenoblois et de la création de l'Agence le 15 avril 1967, en nous racontant une page de l'histoire de l'aménagement de la planification et de l'intercommunalité, à laquelle Grenoble, portée par l'élan olympique, a fortement contribué.

